

ESAT O.P.E.N Provence

Livret d'accueil

Version courte,

AVRIL 2015

IPSIS - SIEGE SOCIAL
ZAC PARISUD | 58, Bd Maurice Faure | 77380 COMBS LA VILLE
TÉL : 01.60.18.11.01 FAX : 01.60.18.11.10 / contact@ipsis.org

Organisme sans but lucratif - SIREN 339 701 138

Bienvenue,

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez fait le choix de vous adresser à notre établissement et vous vous apprêtez à intégrer un projet de vie que nous allons développer ensemble tout au long de votre parcours.

La direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue et s'engagent dès à présent à vous apporter un soutien et un accompagnement adapté tout au long de votre parcours à nos côtés.

Ce livret d'accueil est destiné à vous informer sur notre structure et votre accompagnement.

Le Directeur

Historique

L'ESAT « O.P.EN. » (Orientation Professionnelle en Entreprise) Provence peut accueillir 55 personnes à temps plein. Il a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 2003.

Association gestionnaire

L'ESAT « O.P.EN. » est un établissement de l'association IpSIS (Institut Pour la Socialisation l'Intégration et le Soin), association à but non lucratif dont le siège social est à Combs-la-Ville (77). Le projet associatif est à votre disposition.

Qu'est ce qu'un ESAT ?

Les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) relèvent de la Loi du 30 Juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

Les textes législatifs et réglementaires régissant votre présence dans l'établissement se trouvent dans le Code de l'Action Sociale et des Familles :

- La loi du 2 janvier 2002 qui réforme la Loi du 30 Juin 1975.
- La loi du 11 février 2005 qui confirme la mission médico-sociale des ESAT.

Les ESAT sont chargés d'offrir des possibilités d'activités à caractères professionnels aux personnes handicapées adultes dont les capacités de travail ne leur permettent pas momentanément ou durablement de travailler dans une entreprise ordinaire ou une entreprise adaptée.

Qu'est ce que l'ESAT « O.P.EN. » ?

La vocation de l'ESAT « O.P.EN. » est de vous proposer une réponse diversifiée et complémentaire aux structures de travail protégées traditionnelles.

L'établissement vous accompagne dans des activités professionnelles au sein même d'entreprises, dans une démarche d'intégration.

L'ESAT OPEN vise à favoriser l'épanouissement et/ou l'autonomie par l'élaboration d'un projet professionnel pouvant aboutir à une intégration en milieu ordinaire de travail.

L'équipe pluridisciplinaire à votre disposition

L'ESAT « O.P.EN. » est dirigé par un directeur placé sous l'autorité du directeur général de l'association. Il bénéficie de l'appui d'un adjoint de direction, le responsable de site, chargé de l'encadrement de l'équipe socio éducative.



Les partenaires

Afin de vous accompagner au mieux dans votre projet, nous disposons d'un réseau partenarial en perpétuelle évolution :

Partenaires institutionnels : SAMSAH TC-CL 13, SAVS du département, CAP Emploi H.E.D.A., CCAS, CRP, CMP, Hôpitaux, Clinique, ESAT, FJT, ALPA, ISATIS, MDS, IME, AGEFIPH, AFTC, UEROS, La Maison de l'Apprenti...

Partenaires entreprises : ST Microelectronics, Airbus Hélicopters, Easydis, Dassault, Métro, Highco Data, MSA, Elior, Eiffage construction métallique...

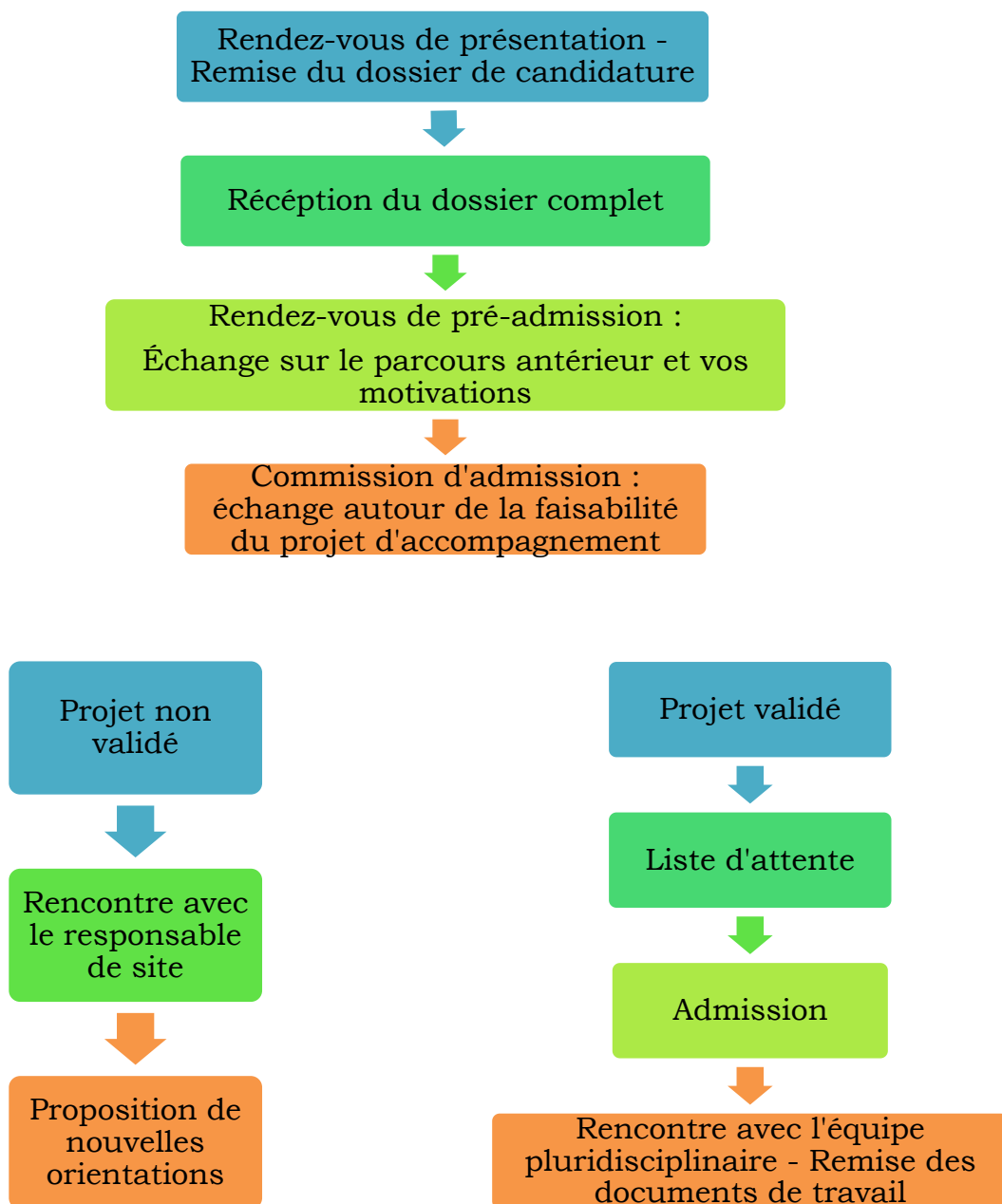
Votre admission

Conditions

Pour être accueilli à l'ESAT « O.P.EN » vous devez être en possession d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) et d'une orientation « ESAT Hors les murs » délivrées par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Quelque soit votre lieu de résidence, l'accompagnement professionnel en entreprise ne pourra se faire que sur le département des Bouches du Rhône.

Parcours d'admission



Votre projet

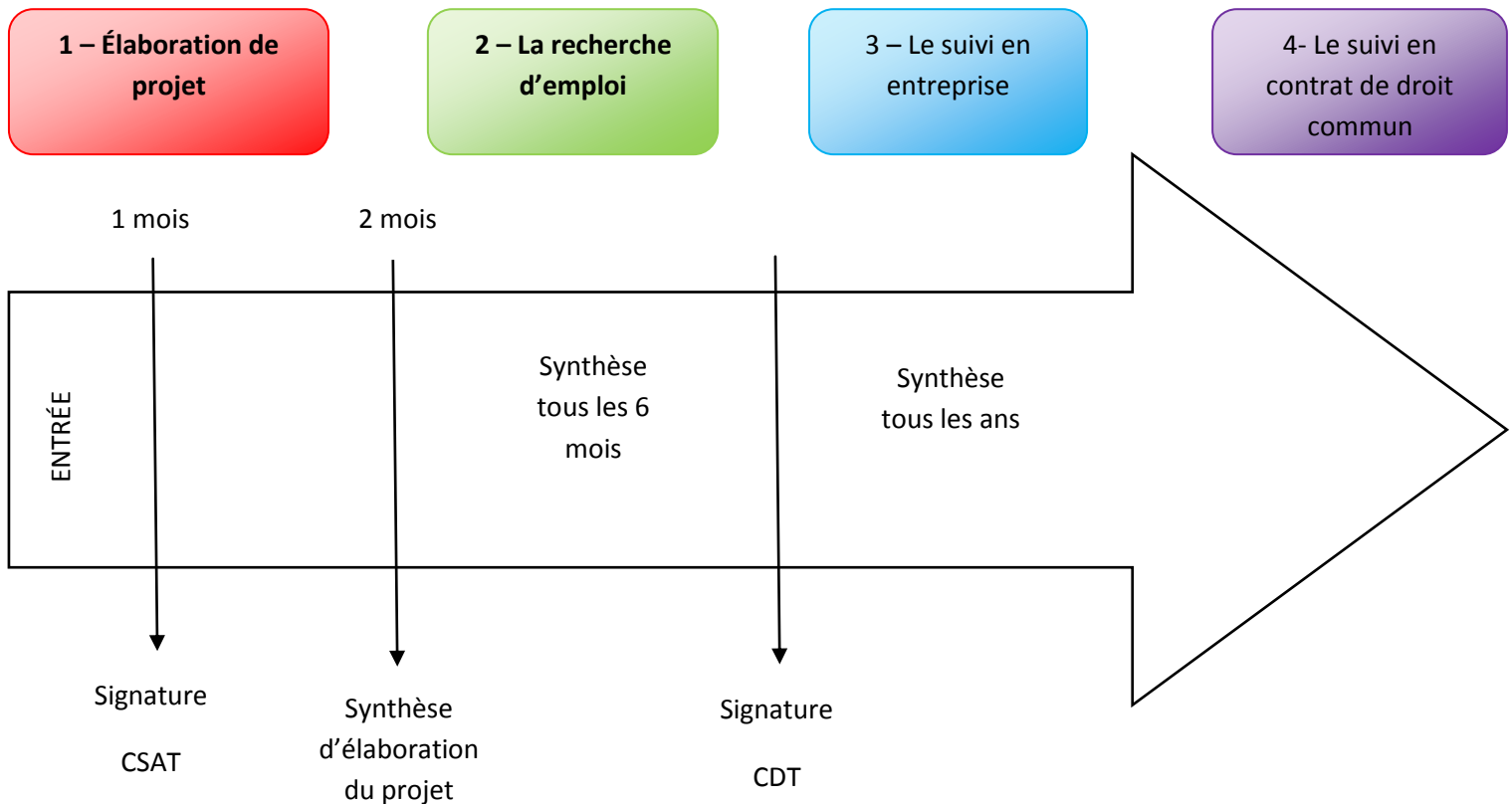
L'une des finalités de l'ESAT « O.P.EN. » est de favoriser votre embauche en milieu ordinaire de travail. Cette insertion ne peut être effective qu'après avoir défini votre passeport professionnel, votre aptitude à la vie sociale, vos attitudes et comportements vis-à-vis d'un groupe, d'une hiérarchie.

Le parcours peut se diviser en 4 grandes phases : l'élaboration du projet, la recherche d'entreprise, le suivi du contrat de détachement, la signature du contrat à durée indéterminée (CDI) et le suivi en CDI.

Afin de contractualiser votre admission, un rendez-vous est pris dans le mois qui suit avec le responsable de site.

*Vous signez alors le **Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail** (CSAT).*

Le CSAT définit les droits et les obligations réciproques qui vous lient à l'établissement. Il pose les objectifs et les prestations mises en œuvre pour votre accompagnement spécifique.



1 - **Élaboration du projet** : les 2 premiers mois

2 Rdv par semaine avec votre AE
(Accompagnateur à l'Emploi)

4 Rdv avec l'ASS (Assistant de Service Social)

4 Rdv avec le Psychologue

=> **Synthèse d'Élaboration du projet**

- Apprendre à vous connaître (parcours de vie, situation familiale, motivation, centres d'intérêts ...) et évaluer vos compétences sociales (autonomie dans les déplacements et dans la vie quotidienne, capacité à gérer son budget, santé ...).
- Échanger autour de votre handicap, vos fragilités, votre stabilité et vos ressources psycho-sociales.
- Élaborer votre projet professionnel : Etude du parcours professionnel - Comparatif des compétences professionnelles - Mise en forme du CV
- Mise en situation d'un "stage découverte" (3 semaines) - Bilan de stage.

La **période d'élaboration du projet** permet lors de la première **synthèse** de poser les axes professionnels et personnels du PPI (Projet Personnalisé Individuel).

Zoom sur le Stage découverte : Ce stage en entreprise, d'une durée de 3 semaines, permet d'évaluer votre motivation, vos capacités d'adaptation, vos capacités techniques et l'adéquation au projet et les compétences transférables qui vont permettre un parcours professionnel en entreprise ordinaire.

2 - La recherche d'emploi : jusqu'à l'obtention d'un contrat de détachement en entreprise.

1 rdv minimum par semaine avec votre AE

Des entretiens en fonction de votre situation avec le psychologue et l'ASS.

- Apprentissage des techniques de recherche d'emploi (TRE) en entretien individuel ou en atelier collectif : entretiens d'embauche, CV, lettre de motivation, connaissance de la réalité économique et du marché de l'emploi.
- Prospection auprès des entreprises pour la recherche d'un poste de travail correspondant à votre projet (prospection ciblée par zone géographique).
- Consultation des offres d'emploi sur internet.
- Participation à des forums pour l'emploi.
- Phoning et candidatures spontanées auprès d'entreprises ciblées.

Zoom sur le stage contact : Il s'agit d'un stage non rémunéré de 1 à 2 semaines. Il est mis en place lorsqu'une entreprise a un poste à pourvoir en Contrat de détachement. Il vous permet ainsi qu'à l'entreprise de valider les compétences relatives au poste. Ce stage précède la signature du contrat de détachement

3 - Le suivi en entreprise :

1 à 2 visites par semaine de votre AE sur votre poste de travail

- Le suivi en stage découverte et stage contact : intégration au sein d'une équipe, vérification de l'application des consignes de sécurité, mise en place d'une fiche de poste, mise en place d'un tuteur en entreprise, accompagnement du tuteur.
- Le suivi en contrat de détachement : favoriser l'insertion définitive à terme au sein de l'entreprise partenaire, remise en route de vos capacités, aménagement du poste de travail, mise en place d'un système de tutorat en entreprise ...

Lorsque vous êtes en contrat de détachement auprès d'une entreprise, les rendez-vous avec le **Psychologue** ainsi qu'avec l'**Assistant de Service Social** se font sur votre demande ou à l'occasion des ateliers VPA (Vie Pratique et Autonomie). Néanmoins, vous rencontrerez au moins deux fois dans l'année le psychologue afin de faire un point sur votre évolution.

Chaque année, l'équipe pluridisciplinaire se réunit avec vous afin de réaliser votre « **synthèse** ». Ce moment privilégié

permet de faire un état des lieux de vos avancements sur le plan **social, professionnel et psychologique**. Il nous permet également de fixer ensemble les nouveaux axes de travail qui seront signés sous forme **d'avenant à votre CSAT**.

Le Contrat de Détachement (CDT) ?

Le contrat de détachement est passé entre l'entreprise, l'E.S.A.T. « O.P.EN. » Provence et vous même. Il porte sur une prestation de service et, de ce fait, est facturé à l'entreprise, le travailleur restant un salarié de l'E.S.A.T. La durée de ce contrat est à déterminer avec l'entreprise (entre 1 mois et 2 ans).

L'objectif étant une intégration opérationnelle dans l'entreprise permettant d'envisager à terme une embauche définitive en contrat de droit commun (CDD – CDI ...).

4- La phase de suivi en contrat de droit commun :

Sortie de l'ESAT O.P.EN dès signature du contrat de droit commun.

Les visites se font à votre demande ou à celle de l'entreprise .

- Le passage vers le monde ordinaire de travail est une étape hors ESAT OPEN mais qui s'inscrit dans le parcours que l'ESAT OPEN vous propose d'accompagner. Un suivi est proposé dans les premiers mois. Il passe par votre accord et celui de l'entreprise. L'équipe reste à votre disposition et à celle de l'entreprise.

Conditions de travail

Horaires de travail

Dans la phase d'élaboration de projet et de recherche de l'entreprise d'accueil, les horaires d'accompagnement font l'objet d'un planning mensuel. Les rendez-vous peuvent être pris du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Lors de vos rendez-vous à l'ESAT OPEN, vous avez la possibilité de déjeuner au restaurant d'application « la table d'ELISA », situé juste en face. Les repas, sur la base du tarif minimum garantie, font l'objet d'une retenue sur salaire et doivent être réservés à l'avance.

Lorsque vous êtes en stage ou en détachement en entreprise, les horaires de travail sont définis par l'entreprise en question dans le respect du code de l'action sociale et des familles en lien avec le code du droit du travail ou de la convention collective en vigueur dans l'entreprise.

Transport

L'autonomie dans les transports (en commun ou personnel) est un des critères liés à la faisabilité d'un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail. Aussi, au début de votre parcours, nous vous demandons de venir dans les locaux de l'ESAT OPEN Provence. Nous disposons ensuite de point relais (Médiathèque, centre sociaux, maison pour l'emploi ...) afin de vous recevoir au plus près de votre domicile.

Les frais de transports en véhicule personnel sont à votre charge, en revanche les frais de transports en commun vous sont remboursés à hauteur de 50%, sur présentation de justificatifs en ce qui concerne les déplacements professionnels (rendez-vous à OPEN, stage, formation ...).

Rémunération

Lorsque vous êtes admis en ESAT vous commencez à percevoir une *rémunération garantie*, pour un total de 55% à 84% du SMIC. Cette dernière se compose :

- Du salaire à la charge de l'établissement, qui correspond à une valeur comprise entre 5% et 48% du SMIC.
- D'une aide au poste versé par l'état de 36% du SMIC à 50%.

Tant que vous n'êtes pas en détachement en entreprise la *rémunération garantie* correspond à un forfait de 25H mensuelles. Dès lors que vous êtes en CDT, votre rémunération dépend du nombre d'heures effectuées dans l'entreprise ainsi que de vos compétences.

La rémunération garantie peut se cumuler avec votre Allocation Adulte Handicapée (AAH) ainsi qu'avec votre pension d'invalidité. Les règles de cumul sont propres à chaque situation. De manière générale, la rémunération (AAH + rémunération garantie) correspond à 100% du SMIC pour 35 heures hebdomadaires.

Dès votre entrée à l'ESAT OPEN, vous pouvez accéder au plan de formation professionnel et bénéficier d'un congé de formation (Art.243-14 de la loi du 20 Mai 2009).

Loisirs

L'ESAT OPEN vous permet de bénéficier de 100 € de chèques vacances par an. Cette somme vous permet de financer vos projets de loisirs (restaurant, location de vacances, hôtel, transport, activités sportives,...).

Plus d'informations sur : www.ancv.com

Deux fois par an, au moment des fêtes de fin d'année et de la période estivale, l'ensemble du personnel et des usagers de l'ESAT se réunissent autour d'un moment de loisirs et de partage.

Congés payés

Vous bénéficiez de 5 semaines de congés payés annuels réparties de la façon suivante :

- 3 semaines de fermeture l'été
- 1 semaine de fermeture entre Noël et le jour de l'an
- 1 semaine à votre convenance

Afin de se rapprocher le plus possible du droit du travail en entreprise ordinaire, l'ESAT OPEN se réserve la possibilité d'accorder un congé exceptionnel afin de répondre à des situations de vie particulières.

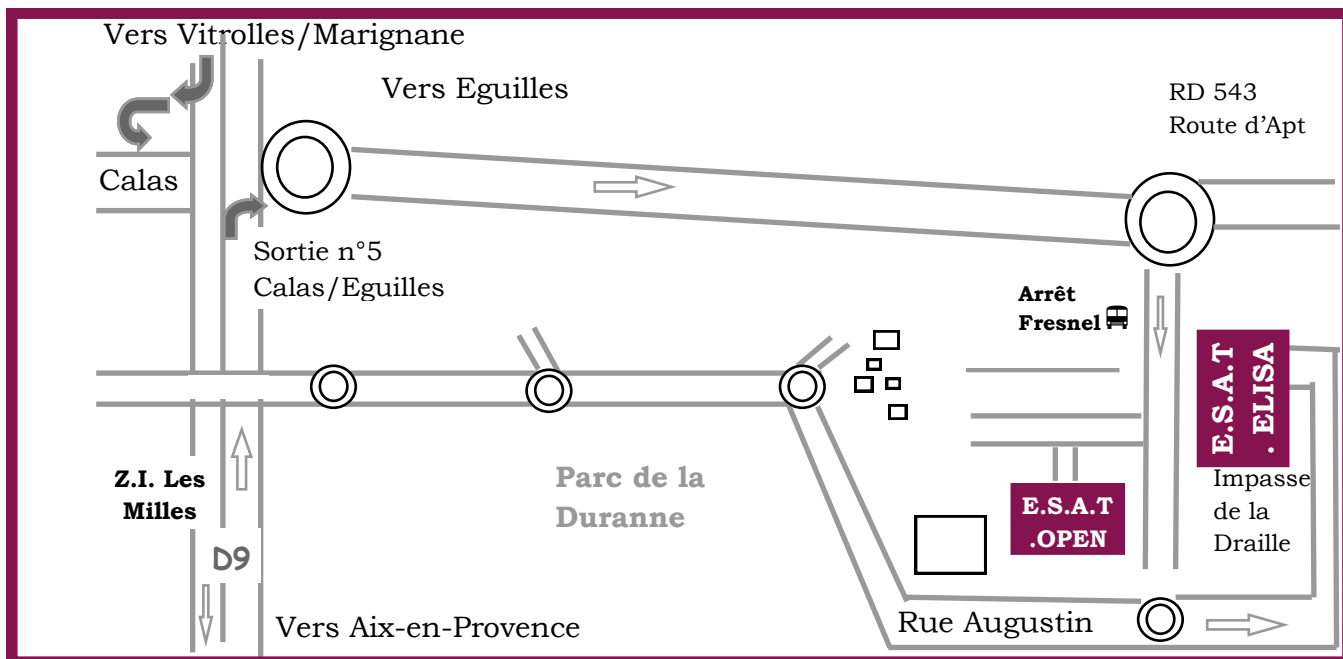
Se rendre à l'ESAT OPEN

En bus

- **Aix en Provence** => ligne 18 et ligne 15 Arrêt Augustin Fresnel (devant l'ESAT Elisa 13)
- **Marseille** => Ligne 53 Arrêt Augustin Fresnel
- **Vitrolles** => Ligne 39 Arrêt Parc du Golfe puis Ligne 18 Arrêt Auguste Fresnel
- **Salon** => Ligne 25 Arrêt Gare Routière Aix en Provence puis Ligne 18 Arrêt Augustin Fresnel
- **Eguilles** => Ligne 16 Arrêt Augustin Fresnel

En voiture

- **Venant d'Aix en Provence** => A 51 vers Marseille => sortie Les Milles-Vitrolles => sortie n°5 Calas-Eguilles => rond point direction Eguilles => rond point direction La Duranne => 50m à droite rue de la petite Duranne Immeuble "Le Calypso" => Parking à disposition.
- **Venant de Vitrolles-Martigues** => Passer sous la gare TGV => sortie n°5 Calas-Eguilles => rond point direction Eguilles => rond point direction La Duranne => 50m à droite rue de la petite Duranne Immeuble "Le Calypso" => Parking à disposition
- **Venant de Marseille** => A 51 vers Aix => sortie Plan de campagne-Cabriès => Suivre Calas-Cabriès => traverser le village de Calas vers Eguilles => après la sortie de Calas au rond point prendre direction Eguilles => => rond point direction La Duranne => 50m à droite rue de la petite Duranne Immeuble "Le Calypso" => Parking à disposition.



E.S.A.T. OPEN PROVENCE
Parc de la Duranne - 25 rue de La Petite Duranne
Immeuble Le Calypso - 13290 Aix-en-Provence
Téléphone : 04 42 16 38 80 / Télécopie : 04 42 59 03 15
E-mail : open.provence@ipsis.org